



Fonds des initiatives scientifiques majeures Concours 2017-2022

Instructions pour préparer un avis
d'intention

Octobre 2015

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	2
Échéance	2
Soumission d'un avis d'intention.....	2
Processus d'évaluation d'un avis d'intention.....	3
REEMPLIR UN AVIS D'INTENTION	3
Information sur le projet.....	3
Établissements participants.....	4
Démonstration de l'admissibilité	4
Critères d'admissibilité.....	5
Renseignements supplémentaires.....	6
Évaluateurs suggérés.....	9
ANNEXE 1 : MODÈLE – LETTRE ACCOMPAGNANT LA SOUMISSION D'UN AVIS D'INTENTION À LA FCI	10
ANNEXE 2 : MODÈLE ORGANIGRAMMES - STRUCTURES DE GOUVERNANCE ET DE GESTION.....	11

INTRODUCTION

Les établissements qui veulent présenter une proposition de financement au Concours 2017-2022 du Fonds des initiatives scientifiques majeures de la Fondation canadienne pour l'innovation (FCI) doivent d'abord soumettre un avis d'intention pour établir l'admissibilité de l'installation proposée. La FCI utilisera les avis d'intention pour évaluer l'admissibilité des installations selon les sept critères d'admissibilité de *l'Invitation à soumettre des propositions* et planifier son processus d'évaluation au mérite.

Ces instructions procurent l'information nécessaire pour préparer et soumettre un avis d'intention en remplissant le formulaire dans le Système de gestion des contributions de la FCI. La boîte de texte ci-dessous contient les liens utiles vers *l'Invitation à soumettre des propositions* et les directives techniques pour créer et gérer des avis d'intention dans ce système.

Liens utiles

[Invitation à soumettre des propositions au Concours 2017-2022 du Fonds des initiatives scientifiques majeures](#)

[Initiation au SGCF : Un document de synthèse destiné aux chercheurs](#)

[Initiation au SGCF : Un document de synthèse destiné au personnel administratif des services de recherche des établissements](#)

Échéance

La date limite de soumission des avis d'intention est le 21 décembre 2015.

Peu après leur réception, la FCI affichera la liste des avis d'intention sur son site Web. Cette liste comprendra les établissements administratifs, les responsables de projet et les installations de recherche nationales.

La FCI avisera les établissements des résultats de l'évaluation des avis d'intention d'ici le 4 février 2016; en cas de réponse positive, les établissements seront invités à soumettre une proposition au plus tard le 21 avril 2016.

Soumission d'un avis d'intention

Les avis d'intention doivent être soumis dans le Système de gestion des contributions de la FCI. Il n'est pas nécessaire de faire parvenir une copie papier de l'avis d'intention à la FCI. Il faut cependant nous envoyer une lettre de présentation de la soumission d'un avis d'intention distincte (annexe 1), signée par un signataire autorisé de l'établissement administratif et le président du conseil d'administration de l'installation de recherche nationale par courriel, à MSI-ISM@innovation.ca avant la date limite. Chaque avis d'intention doit être accompagné d'une lettre de présentation.

Processus d'évaluation d'un avis d'intention

La FCI procédera à un examen administratif des avis d'intention reçus. Les installations qui sont jugées inadmissibles à ce stade ne feront pas l'objet d'une évaluation plus poussée. La FCI n'acceptera pas les avis d'intention incomplets ainsi que ceux qui sont soumis au nom :

- D'installations qui n'appartiennent pas à un ou à plusieurs établissements admissibles de la FCI
- D'installations dirigées par un organisme fédéral ou comprises dans son mandat, ou exclues selon *l'Invitation à soumettre des propositions*
- D'installations dont les coûts d'exploitation annuels totaux admissibles sont inférieurs à 500 000 dollars

Composé de spécialistes en gouvernance, en gestion et en exploitation d'installations de recherche nationales, le Comité d'évaluation multidisciplinaire procédera à une évaluation au mérite des avis d'intention. Dans un premier temps, l'évaluation au mérite déterminera les avis d'intention qui satisfont les sept critères d'admissibilité du Fonds des initiatives scientifiques majeures. Si le financement total demandé à la FCI par ce sous-ensemble d'avis d'intention dépasse 600 millions de dollars (ou une fois et demi le budget du concours), le Comité d'évaluation multidisciplinaire choisira les installations de ce groupe dont la perte ou l'absence de soutien financier aurait les répercussions les plus néfastes sur le Canada, pour une demande totale de financement à la FCI ne dépassant pas 600 millions de dollars. Les recommandations du Comité d'évaluation multidisciplinaire seront présentées à l'équipe de direction de la FCI aux fins d'approbation.

Le personnel de la FCI utilisera aussi les avis d'intention dans la planification de l'évaluation au mérite et la composition des comités d'experts qui évalueront les propositions. Le budget présenté déterminera la nature du processus d'évaluation. La FCI s'attend donc à ce que les budgets des avis d'intention constituent une estimation réaliste et solide des coûts d'exploitation annuels de l'installation concernée, qui seront inclus dans les propositions.

REEMPLIR UN AVIS D'INTENTION

Les avis d'intention soumis doivent se conformer aux instructions du présent document et du formulaire électronique. Avant de soumettre les formulaires électroniques, nous conseillons vivement aux chercheurs et au personnel administratif de recherche des établissements de vérifier s'ils sont complets, véridiques et conformes.

L'avis d'intention est composé de quatre sections :

1. Information sur le projet
2. Établissements participants
3. Démonstration de l'admissibilité (PDF joint)
4. Évaluateurs suggérés

Information sur le projet

Cette section contient des renseignements généraux sur l'installation tels que l'établissement administratif, l'installation de recherche nationale, le responsable de projet (par exemple le président-directeur général ou le directeur général) ainsi que des mots clés.

Établissements participants

Cette section énumère les établissements qui participent au projet. Un établissement participant contribue activement à la gestion et à la gouvernance de l'installation. Veuillez ne pas inscrire sur cette liste l'établissement administratif qui apparaît dans la section précédente.

Démonstration de l'admissibilité

Cette section contient de l'information importante sur la façon dont l'installation répond aux sept critères d'admissibilité (document PDF).

DIRECTIVES RELATIVES AUX PIÈCES JOINTES

Le document doit se conformer aux directives ci-dessous sur le format, l'interligne et l'utilisation de la police de caractères.

Pagination

Le Système de gestion des contributions de la FCI pagine automatiquement les propositions. Les pièces jointes ne doivent donc pas être paginées séparément avant d'être téléchargées dans ce système.

Mise en pages

Les versions électronique et papier de l'avis d'intention doivent être claires et lisibles. Afin de permettre aux évaluateurs de lire facilement le document et de ne pas défavoriser injustement un établissement demandeur, il est essentiel de respecter les directives suivantes :

Police de caractères et interligne : la FCI incite fortement l'établissement demandeur à choisir une police de caractères de couleur noire de 12 points et à utiliser un interligne simple (six lignes aux 2,5 cm (1 po)) en évitant les caractères serrés.

La lisibilité est d'une importance capitale et devrait être le premier critère de sélection de la police de caractères. Les évaluateurs éprouvent de la difficulté à lire les caractères de petit format. En conséquence, la FCI pourrait retourner aux fins de corrections un formulaire qui utilise une police de caractères qui ne répondrait pas aux recommandations ci-dessus.

Format et orientation du papier : une seule colonne, de format standard, sur une page de 21 cm X 27 cm (8,5 po X 11 po). Les autres formats (deux colonnes et paysage) ne seront pas acceptés.

En-tête : veuillez indiquer sur chaque page le numéro du projet en haut à droite, le titre de la section dans le milieu et le nom de l'établissement administratif en haut à gauche.

Pied de page : veuillez ne pas écrire d'information à droite, au bas de la page. Cet espace est réservé à la pagination automatique.

Marges : veuillez insérer une marge d'au moins 2,5 cm (1 pouce) tout autour de la page. L'en-tête et le pied de page peuvent être à même ces marges.

Format et taille des fichiers : seuls les fichiers PDF peuvent être téléchargés. Les documents présentés sous un autre format doivent être convertis au format PDF avant le téléchargement et ne doivent être ni encryptés ni protégés par un mot de passe. La taille du fichier ne doit pas excéder 20 mégaoctets (20 Mo).

Critères d'admissibilité

Dans cette section (au plus cinq pages), veuillez fournir de l'information importante sur la façon dont l'installation répond aux sept critères d'admissibilité indiqués ci-dessous. De plus, veuillez décrire brièvement dans cette section:

- l'installation ainsi que d'autres installations canadiennes ou étrangères similaires
 - la façon dont le financement demandé à la FCI aidera l'installation à être utilisée de façon optimale.
 - Les répercussions de ne pas recevoir de soutien financier de la FCI et pourquoi ceci aurait des effets néfastes pour le Canada.
 - votre définition d'utilisateurs et démontrer de façon qualitative et quantitative la masse critique d'utilisateurs partout au pays
1. L'installation offre un environnement composé d'équipements, de services, de ressources et de personnel scientifique et technique hautement spécialisés pour mener des activités de recherche. Il n'existe pas d'autres alternatives au Canada.
 2. L'installation est pleinement opérationnelle et est détenue par un ou plusieurs établissements admissibles de la FCI.
 3. Les équipements, les services, les ressources et le personnel technique et spécialisé de l'installation sont en demande auprès de la communauté de chercheurs canadiens. Cette dernière représente une masse critique d'utilisateurs partout au pays, dans des domaines d'excellence du Canada.
 4. L'installation est dotée d'une politique d'accès disponible au public, qui permet à tout utilisateur intéressé de formuler une demande d'accès à l'installation.
 5. L'installation a fait la démonstration que ses coûts d'exploitation et de maintenance annuels admissibles sont supérieurs à 500 000 dollars. Ces coûts sont nécessaires pour soutenir des ressources humaines et opérationnelles considérables qui dépassent les normes habituelles dans les établissements de recherche canadiens.
 6. L'installation utilise un modèle de gouvernance adaptée à son envergure et à sa complexité, doté de procédures, d'une structure et d'un mandat clairs pour traiter des éléments suivants :
 - Reddition de comptes, obligations civiles et responsabilités légales
 - Contrôles financiers
 - Formulation des politiques et planification stratégique (y compris les communications avec les parties prenantes)
 - Stratégie de suivi du rendement
 7. L'installation est dotée d'une structure de gestion établie en fonction de son envergure et de sa complexité pour aborder les points suivants :
 - Exploitation et maintenance de l'installation
 - Ressources humaines et planification de la relève
 - Risques et atténuation du risque
 - Suivi du rendement de l'installation

Renseignements supplémentaires

Cette section comprend l'information additionnelle demandée ci-dessous (non comprise dans les cinq pages de la section précédente reliée aux critères d'admissibilité). La FCI n'acceptera pas d'autres renseignements.

Organigrammes

Veillez inclure deux organigrammes contenant les renseignements suivants :

1. La structure de gouvernance de l'installation de recherche nationale
2. La structure de gestion

Ces organigrammes devraient comprendre les noms, titres et affiliations. L'annexe 2 contient des exemples.

Accès

Dans le tableau 1, veuillez inscrire le nombre de demandes d'accès et d'accès autorisés des deux derniers exercices financiers (1er avril au 31 mars)

Tableau 1 : Demande d'accès

Demande	2013-14		2014-15	
	Nombre total		Nombre total	
	Demande d'accès	Accès autorisés	Demande d'accès	Accès autorisés
Nombre				

Coûts et revenus réels et prévus d'exploitation et de maintenance

Les coûts et les revenus réels et prévus d'exploitation et de maintenance servent à déterminer l'admissibilité de l'installation de recherche au financement. Dans les tableaux 2 et 3, veuillez fournir l'information budgétaire réelle des exercices financiers (1er avril au 31 mars) inscrits.

Tableau 2 : Coûts réels et prévus d'exploitation et de maintenance de l'installation (2013 à 2017).

Coûts d'exploitation et de maintenance	Coûts (en milliers de dollars)			
	2013-14 (Réels)	2014-15 (Réels)	2015-16 (Réels + Prévus)	2016-2017 (prévus)
Personnel				
Maintenance et réparations				
Services				
Fournitures				
Administration générale				
Autre (précisez)				
Total des coûts d'exploitation et de maintenance				

Tableau 3 : Financement réel et prévu reçu des partenaires financiers, incluant celui du Fonds d'exploitation des infrastructures (installations qui ont reçu des subventions de la FCI antérieurement) - 2013-2017

Revenus d'exploitation et de maintenance	Revenus (en milliers de dollars)			
	2013-14 (Réels)	2014-15 (Réels)	2015-16 (Réels + prévus)	2016-2017 (prévus)
Partenaire financier 1				
Partenaire financier 2				
Partenaire financier 3...				
FCI – Fonds d'exploitation des infrastructures				
Total des revenus d'exploitation et de maintenance				

Demande de financement à la FCI et budget d'exploitation et de maintenance prévu

Dans les tableaux 4 et 5, veuillez fournir l'information budgétaire prévue des exercices financiers (1er avril au 31 mars) inscrits.

Tableau 4 : Coûts d'exploitation et de maintenance prévus de l'installation (2017-2022)

Coûts d'exploitation et de maintenance	Coûts (en milliers de dollars)					
	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	Total
Personnel						
Maintenance et réparations						
Services						
Fournitures						
Administration générale						
Autre (précisez)						
Total des coûts d'exploitation et de maintenance						

Tableau 5 : Financement prévu des partenaires, notamment le montant restant du Fonds d'exploitation des infrastructures (installations qui ont reçu des subventions de la FCI antérieurement).

Revenus d'exploitation et de maintenance	Revenus (en milliers de dollars)					
	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	Total
Partenaire financier 1						
Partenaire financier 2						
Partenaire financier 3...						
FCI – Fonds d'exploitation des infrastructures						
Financement demandé à ce concours ¹						
Total des revenus d'exploitation et de maintenance						

¹ Le montant total de la proposition de financement soumise au Concours 2017-2022 du Fonds des initiatives scientifiques majeures et le montant du Fonds d'exploitation des infrastructures ne doivent pas dépasser 40 pour cent du total des coûts d'exploitation et de maintenance de l'installation.

Évaluateurs suggérés

Veillez nommer au moins six évaluateurs particulièrement qualifiés pour examiner cette proposition, notamment des évaluateurs possédant une expertise en recherche, en gouvernance, en gestion ou en suivi financier relativement à des installations de recherche nationale. La FCI décidera d'utiliser ou non les évaluateurs suggérés.

Les évaluateurs suggérés ne doivent pas être en situation de conflits d'intérêts. Un conflit d'intérêts peut être considéré comme réel ou apparent lorsqu'un évaluateur :

- Est un parent ou un ami proche d'un candidat ou entretient une relation personnelle avec un candidat
- Pourrait obtenir ou perdre un avantage financier ou matériel à la suite du financement de la proposition
- A depuis longtemps des divergences de vues d'ordre scientifique ou personnel avec les candidats
- A une affiliation avec l'établissement, l'organisation ou l'entreprise des candidats (y compris avec des hôpitaux de recherche ou des instituts de recherche affiliés)
- A une affiliation professionnelle avec le responsable du projet ou l'un des utilisateurs principaux si l'une des situations suivantes est survenue au cours des six dernières années :
 - Avoir des interactions fréquentes et régulières avec un candidat dans le cadre de fonctions exercées au sein d'un même département, d'un même établissement, d'une même organisation ou d'une même entreprise
 - Avoir été le superviseur ou le stagiaire d'un candidat
 - Avoir collaboré, publié ou partagé des fonds avec un candidat ou prévoir le faire prochainement;
 - Avoir travaillé dans l'établissement administratif
- Estime, pour quelque raison que ce soit, être incapable de réaliser une évaluation impartiale de la proposition

ANNEXE 1 : MODÈLE – LETTRE ACCOMPAGNANT LA SOUMISSION D'UN AVIS D'INTENTION À LA FCI

21 décembre 2015

Aux soins du directeur, Programmes
Fondation canadienne pour l'innovation
230, rue Queen, pièce 450
Ottawa (Ontario) K1P 5E4

Objet : Soumission d'un avis d'intention au Concours 2017-2022 du Fonds des initiatives scientifiques majeures

En réponse à l'invitation à soumettre des propositions au Concours 2017-2022 du Fonds des initiatives scientifiques majeures de la FCI, je suis heureux de vous faire parvenir l'avis d'intention de l'installation de recherche nationale : [Veuillez insérer le nom de l'installation]

Je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

Recteur /Directeur général (ou signataire autorisé)

Signature

[Insérer le nom de l'établissement admissible de la FCI]

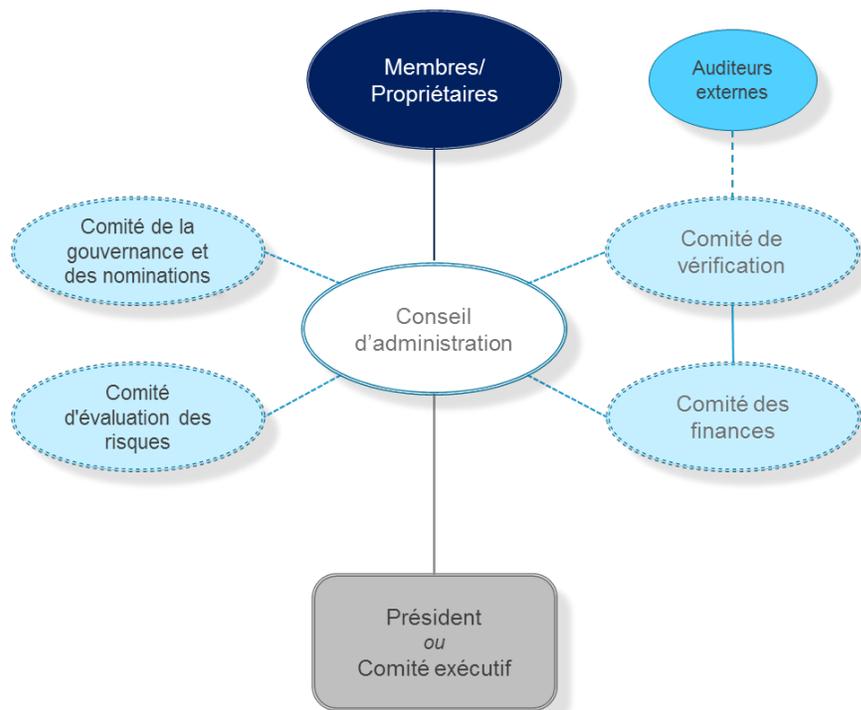
Directeur général ou président
du conseil d'administration

Signature

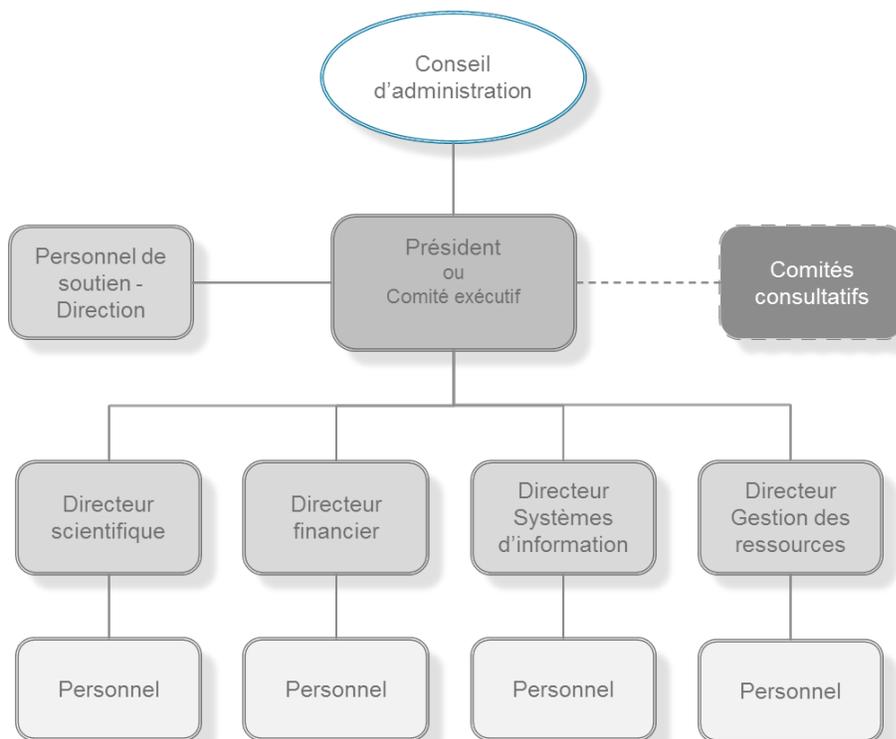
Nom de l'installation de recherche nationale

ANNEXE 2 : MODÈLE ORGANIGRAMMES - STRUCTURES DE GOUVERNANCE ET DE GESTION

Gouvernance



Gestion





Research builds communities

La recherche au service des collectivités

450-230 Queen St.
Ottawa (Ontario) K1P
5E4

Tel 613.947.7260

450-230 rue Queen
Ottawa (Ontario) K1P
5E4

Tél. : 613.947.7260